



Tout va très bien, Madame la Marquise !

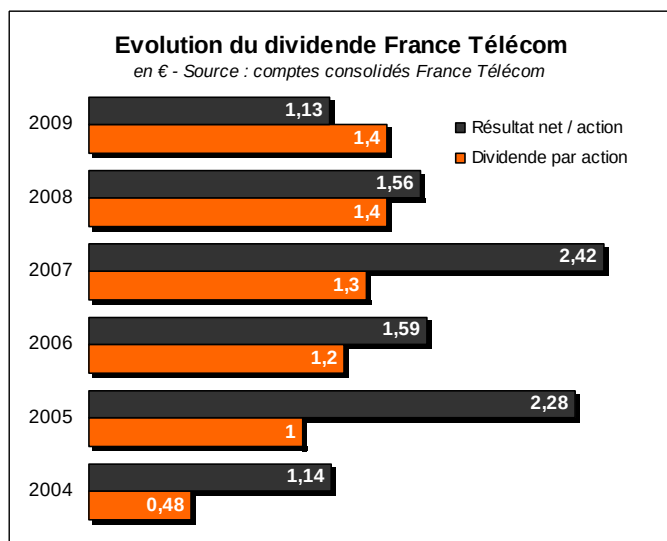
Hélène Marcy - Présidente de l'ADEAS

Pénalisés par la conjoncture économique et les premiers effets de la réglementation (baisse des tarifs du roaming et des terminaisons d'appels), les [résultats consolidés 2009](#), en légère baisse, montrent surtout un résultat international très loin des espoirs claironnés. Car la France apporte encore plus de la moitié du chiffre d'affaires (60% si on ne compte pas comme exotique le CA France de la branche Entreprises), le meilleur taux de marge... et la quasi-totalité du résultat.

Les volumes d'affaires sur les marchés dits à forte croissance sont bien insuffisants pour compenser les déceptions sur les marchés matures, tels que la Pologne et l'Espagne, où le chiffre d'affaires contributif est à la baisse. Quant au Royaume Uni, on y fusionne Orange avec T-Mobile pour y retrouver la place de leader, qui était celle d'Orange deux ans après son rachat par France Télécom.

Des dividendes supérieurs aux bénéfices !

Dans ce contexte récessif, France Télécom a néanmoins annoncé le maintien d'un dividende élevé : 1,40 euros par action pour 2009, soit **3,65 milliards d'euros pour les actionnaires**, alors que **le résultat net consolidé n'est que de 3,47 milliards d'euros**.



Si d'autres opérateurs, tels Deutsche Telekom ou Telefonica, « [mettent un point d'honneur à distribuer des dividendes](#) », ce n'est pas le cas des leaders mondiaux des nouvelles technologies. Apple ne verse aucun dividende depuis 15 ans,

préférant les conserver pour financer son expansion. Google n'en a jamais versé. Et même Thierry Breton, instigateur de la politique actuelle de France Télécom et zélé défenseur de la valeur actionnariale, a décidé dès 2008 qu'il n'y aurait « [pas de dividendes pour les actionnaires d'Atos Origin](#) » compte tenu du contexte économique. Sans commentaire.

L'action s'essouffle

Selon la Direction financière, les dividendes élevés ont pour objectif de soutenir le cours de l'action. Mais si France Télécom offre la meilleure rentabilité du CAC40 ([8,5% de rentabilité sur capitaux investis](#)), l'action a perdu plus de 30% en deux ans, pendant que l'indice CAC40 gagnait plus de 4% !

C'est sans doute pour les raisons évoquées par un [analyste financier](#) : « Des dividendes trop élevés ne sont pas pérennes. En effet, plus qu'un rendement élevé, cela signifie surtout que le cours de Bourse diminue, et donc que la situation économique de la société est dégradée. Prenez l'exemple d'AT&T : l'entreprise a misé sur une logique court-termiste. Conséquence : elle n'a généré aucune croissance, et la valeur a été pénalisée par les marchés. »

Nous déplorons que France Télécom s'inscrive, comme son grand frère américain, dans cette logique de court terme.

Hypothèque sur le futur

[Orange investira 2 milliards d'euros dans la fibre en France d'ici 2015](#). Et Stéphane Richard vient d'annoncer sa volonté de doubler l'activité dans les pays émergents : [France Télécom s'est déclaré prêt à investir jusqu'à 7 milliards d'euros en Afrique et au Moyen-Orient dans les cinq prochaines années](#).

Mais le niveau aberrant des dividendes appauvrit l'entreprise, et obère ses capacités d'investissement.

C'est pourquoi la CFE-CGC/UNSA et l'ADEAS ont demandé de ramener le dividende à un niveau raisonnable de 0,50 €/action. Pour cela, il suffirait que l'assemblée générale des actionnaires du 9 juin vote contre la [3^{ème} résolution qui leur sera soumise](#).

Les actionnaires de l'entreprise, à commencer par l'État qui détient 27% des parts, auront-ils la clairvoyance et la sagesse de renoncer à un gain immédiat pour laisser à l'entreprise les moyens de son développement, à un moment clef de son histoire ?

Coup de torchon

Sébastien Crozier & Jean-Michel Camin

La Direction nous fait régulièrement l'apologie du développement dans les pays émergents. Malheureusement, dans trois domaines, social, économie et alliance stratégique, les aventures de France Télécom dans ces pays prétendument porteurs tournent bien mal ! Jugez-en !

Cameroun

L'arbre à palabre façon FT

Les salariés d'Orange Cameroun se sont mis en grève reconductible début décembre 2009, notamment pour l'amélioration de leurs conditions de travail et la revalorisation des salaires. Mais on ne discute pas à Orange Cameroun, on élimine les gêneurs ! En guise de réponse, ils n'ont obtenu que le licenciement d'une porte-parole du mouvement, des mises à pied, des blâmes et 200 convocations devant le conseil de discipline, au motif que la grève n'avait pas été lancée dans les formes.

C'est un comble de la part d'un acteur qui veut se positionner comme « l'employeur de référence, soucieux de bâtir les fondations d'une responsabilité sociale d'entreprise ». C'est aussi très préjudiciable à la volonté de doublement du chiffre d'affaire et cela peut même freiner les ambitions de développement si chères à notre Direction.

Sociale, la marque Orange ?

Kenya

Out of Africa

En décembre 2007, France Télécom fait l'acquisition de 51% du capital Telkom Kenya, opérateur historique, pour 390 millions de dollars (environ 270 millions d'euros à l'époque). France Télécom a mis sur la table 100 millions de dollars de plus que le second enchérisseur, et la vente est considérée comme la meilleure affaire réalisée par le gouvernement kenyan par les observateurs de l'économie locale.

En janvier 2008, à la suite d'une élection contestée, une guerre civile particulièrement meurtrière éclate au Kenya. En septembre 2008, Orange devient la marque commerciale de Tel-

kom Kenya. Mais France Télécom, qui voulait faire du Kenya son point d'appui majeur pour pénétrer les marchés d'Afrique Orientale, « patate » dans une galère sans nom.

Vodafone, (avec 15 millions de lignes soit 80% de part de marché, contre 0,8 millions pour Orange) continue de verrouiller le marché. Mais surtout, il semble que la réalité de l'opérateur ne soit pas exactement celle qui apparaissait lors de sa privatisation. Il manquerait rien moins qu'une partie du réseau, tandis que le contenu de certains contrats qui lient l'opérateur et son nouveau propriétaire, ou des dettes irrécouvrables, n'auraient pas été annoncés au moment du rachat.

Début mars 2010, le quotidien kenyan The East African titrait en première page : « Les Français réclament 385 millions de dollars [environ 284 millions d'euros] pour les actifs « disparus » de Telkom ». Soit quasiment le prix de l'acquisition. L'opérateur kenyan ne vaudrait donc pas un kopek ? Bien sûr, tant le gouvernement kenyan que France Télécom souhaitent rester très discrets sur les « discussions amicales » en cours. Mais c'est désormais le feuilleton à rebondissement de la presse locale, qui évoque toutes les hypothèses, de l'incurie des auditeurs français au moment de l'acquisition, à des malversations caractérisées au plus haut niveau de l'État. Une bonne occasion pour les anciens adversaires électoraux, qui partagent le pouvoir dans un climat très tendu, de divulguer les pires calomnies dans la presse.

Nul ne sait quelle sera l'issue de cette affaire, qui de toute façon ne fera pas de bien à l'image locale de France Télécom... et donc à sa position sur le marché !

385 millions de dollars partis en fumée ? L'équivalent de 10% du dividende annuel, ou encore 300 € par salarié français !

Rentables, les marchés émergents ?

Égypte : Mobilcom

La guerre des Rose

Le conflit entre Orascom et France Télécom à propos de Mobinil a lui aussi fait les choux gras de la presse économique et financière : du tribunal international de Genève à la justice égyptienne bloquant une nouvelle fois l'OPA de France Télécom, les rebondis-

sements se sont multipliés... Pourtant il y a quelques mois encore, France Télécom se gargarisait de son 20 millionième abonné.

Enfin, après deux ans et demi d'un conflit particulièrement dur et préjudiciable sur un plan opérationnel, la nouvelle Direction de France Télécom est arrivée à un nouvel accord... qui apparaît cependant coûteux pour l'entreprise.

Deux questions demeurent :

- Mobilcom va-t-il enfin passer sous la marque Orange ?
- Cet accord pourrait-il impliquer une coopération plus large avec Orascom ? L'opérateur mobile est certes lourdement endetté, mais son implantation mondiale est importante : Algérie, Tunisie, Égypte, Italie (au travers de Wind dont France Télécom avait vendu sa participation à l'arrivée de Thierry Breton), Burundi, Namibie et Centrafrique (où Orange est déjà présent).

Orascom pourrait être un allié. L'échange de l'ensemble des actifs d'Orascom dans les télécoms contre une participation dans France Télécom – à l'instar de ce que Lafarge et Orascom ont déjà fait dans le ciment – a en son temps été écarté par Didier Lombard, qui n'imaginait pas pouvoir s'allier à de « tels partenaires ».

Séduisant, le Moyen-Orient ?

Stéphane Richard veut faire des pays émergents une zone de croissance pour le Groupe France Télécom.

S'installer dans ces pays s'avère éminemment complexe, en termes d'alliances comme de stabilité économique et sociale. S'y adapter nécessite certainement d'inviter des représentants de ces pays au Comex et au Conseil d'Administration de France Télécom Orange. Saura-t-il le faire ?

Jean-Yves Larrouturou, en charge de l'international, devrait quitter le Groupe dans les prochains mois : ce départ « est apparu utile pour la dynamique et l'équilibre de l'équipe dirigeante ». Espérons surtout que son remplaçant, dont le nom n'a pas encore été dévoilé, aura une véritable expérience et saura piloter l'activité internationale avec davantage de pertinence !

Ma place au soleil

Pascal Meriaux

Le PERCO ([Plan d'épargne pour la retraite collectif](#)) est un produit d'épargne proposé par l'entreprise. Il s'inscrit dans le projet de refonte de la retraite de 2003, et permet aux personnels de souscrire à un produit de retraite par capitalisation qui limite les effets de l'érosion du [taux de remplacement](#) des retraites par répartition, menacé par l'évolution démographique.

Rappelons que la retraite¹ est un dispositif « à trois étages » :

- Le régime général est basé sur la répartition ;
- Les retraites complémentaires (telles que l'ARRCO et l'AGIRC pour les salariés de droit privé) fonctionnent selon un système par points, en lien avec les cotisations versées ;
- Les retraites par capitalisation redistribuent le capital et les revenus des cotisations placées dans des produits d'épargne.

Le PERCO permet donc à l'entreprise de prendre place au cœur du dispositif. La loi lui offre la possibilité de jouer un rôle d'amortisseur, notamment en modulant l'abondement selon des critères sociaux ou en tenant compte de la pyramide des âges. En effet, les revenus issus d'un produit de retraite par capitalisation sont, par principe et en l'absence de tout abondement, d'autant plus conséquents qu'on a souscrit plus tôt.

L'accord initial du 6 avril 2006² instituant le PERCO dans les sociétés du Groupe France Télécom ayant adhéré à l'accord (Equant, qui propose un PERP, n'en fait pas partie), prévoyait un abondement maximal de 450 €, renégociable chaque année avec les Organisation Syndicales.

Dans le cadre de cette négociation annuelle, la CFE-CGC/UNSA s'est attachée à augmenter le niveau d'abondement des versements effectués par les personnels, mais

aussi à demander une évolution structurelle de l'offre.

Pour 2010, l'abondement maximal passe à 700 €

L'abondement annuel maximum passe de 600 € pour 2009 à 700 € bruts en 2010 pour un versement au moins égal à 700 €. L'abondement est modulé selon 3 tranches de versement dans le PERCO, définies comme suit :

- de 0 à 200 € versés, abondement de 200 %, soit de 0 à 400 € d'abondement annuel
- de 201 à 300 € versés, abondement de 100%, soit de 0 à 100 € d'abondement annuel
- de 301 à 700 €, abondement de 50%, soit de 0 à 200 € d'abondement annuel.

Tous les versements sont éligibles à l'abondement, qu'ils proviennent de la participation, de l'intéressement, ou encore de versements volontaires. En revanche, les transferts du PEG (Plan Épargne Groupe) vers le PERCO n'ouvrent pas droit à l'abondement.

Bon à savoir : l'accord s'applique de façon rétroactive pour les versements volontaires effectués depuis le début de l'année 2010, et pour l'affectation de tout ou partie de la participation 2009 (choix effectué en mars pour un versement effectif en avril 2010) sur le PERCO. L'abondement versé en fonction de l'accord initial (450 € brut d'abondement pour 600 € versés, comme constaté sur le site Amundi) sera complété selon le nouveau barème, sans action particulière de votre part.

Améliorer le dispositif global

La négociation a également permis d'aboutir à un engagement formel de la Direction d'organiser un groupe de travail avec les partenaires sociaux au second semestre pour réfléchir aux évolutions possibles du PERCO.

La CFE-CGC/UNSA est fondamentalement attachée au système de retraite par répartition

Il n'en reste pas moins indispensable de faire évoluer l'offre et de remédier aux insuffisances actuelles, pour rendre le PERCO plus efficient. Ce produit permet en effet de préserver l'épargne retraite des personnels : ses rendements sont bons, et même pendant la crise financière, il n'est jamais passé dans le rouge. Il constitue donc une

sorte « d'assurance », qu'il convient de mieux mettre en valeur par une politique d'entreprise appropriée.

Nous nous attachons tout particulièrement à une meilleure mise en œuvre des dispositifs permis par la loi :

- **La mise en place d'un versement initial par l'entreprise**, même en l'absence de contribution du salarié, qui rend le Perco accessible au plus grand nombre, et notamment aux jeunes salariés.
- **Un abondement plus significatif** : la loi permet d'aller jusqu'à 5 539,20 € d'abondement annuel.
- **Un abondement plus élevé pour ceux qui n'auront pas le temps d'épargner longtemps**, afin qu'ils puissent obtenir malgré tout une rente significative au départ en retraite.
- **L'extension à tous, et en particulier aux fonctionnaires, du privilège accordé aux classes G**, dans le cadre de l'article 83. Les cadres dirigeants perçoivent en effet jusqu'à 7% de leur salaire brut (8 000 €/ an en moyenne, à comparer aux 700 € d'abondement du Perco) directement versé par l'entreprise dans un fond de capitalisation, sans aucune obligation d'épargne volontaire de la part des personnels concernés.
- **L'admission de versements provenant d'un compte épargne temps**, actuellement refusée par la Direction car cela augmente ses coûts salariaux.
- La baisse des frais de gestion appliqués par les banques choisies par la Direction, actuellement trop élevés.

Comme elles l'ont toujours fait depuis la création du PERCO, la CFE-CGC/UNSA et l'ADEAS resteront vigilantes, tant au sein du Conseil de Surveillance des fonds, qui permet de suivre la performance de chaque produit d'épargne proposé au sein du PERCO, que dans le cadre du groupe de travail et de la négociation des accords.

Dans le contexte délicat et polémique de la sauvegarde des retraites, **nous attendons que l'entreprise joue pleinement son rôle de protection des personnels, en mettant à sa disposition tous les avantages permis par la législation. Nous nous y emploierons.**

¹ Voir [lexique du COR](#) pour plus de détails

² Télécharger [l'accord PERCO](#) et [l'avenant 2010](#).

Participation & intéressement

Toujours moins !

Dominique Kirsner

Actionnaires / personnels : deux poids, démesure !

A FTSA, un cadre ayant un revenu brut de 45K€ primes comprises, a perdu 500€ en deux ans sur l'ensemble participation et intéressement. Dans le même temps, les dividendes versés aux actionnaires augmentent, pour atteindre cette année 3,7 Milliards d'€.

Intéressement et participation sont, à l'origine, l'expression du partage des résultats entre le travail et le capital. **Ces 3,7 Mrds d'€ versés aux actionnaires sont donc à rapprocher des 541 M€ versés aux personnels : 175M€ d'intéressement, 271M€ de participation, 75M€ d'intéressement supplémentaire et 20M€ d'abondement.**

	2007	2008	2009
Réserve spéciale de participation (RSP)	345 392 090 €	307 961 047 €	271 265 809 €
Exemple de revenu brut annuel	45 000 €	45 000 €	45 000 €
Participation individuelle	3 201,12 €	2 960,56 €	2 677,10 €
Intéressement	2 002,20 €	1 632,72 €	1 953,80 €
Intéressement supplémentaire	500,00 €	550,00 €	600,00 €
Total	5 703,32 €	5 143,28 €	5 230,90 €

Le tableau ci-dessus montre que :

- La réserve spéciale de **participation** (RSP), proportionnelle au bénéfice en France, a baissé de **21,5%** en 3 ans.
- L'**intéressement**, grâce à des **aménagements de l'accord obtenus par la CFE-CGC/UNSA**, est presque remonté au niveau de 2007.

Précédemment, les paramètres de performance étaient en partie liés à des sondages dont la Direction n'a jamais pu démontrer la fiabilité. Elle a enfin

accepté de supprimer ces critères litigieux du calcul de l'intéressement.

Par ailleurs, les seuils de déclenchement étaient définis par paliers. **La CFE-CGC/UNSA a obtenu un calcul réellement proportionnel aux résultats, qui permet cette année d'atteindre un taux d'intéressement de 4,72%, au lieu de 4,6%** avec l'ancien mode de calcul.

Pour une rémunération plus transparente et sécurisée

Si la CFE-CGC/UNSA se félicite du partage des bénéfices entre capital et travail, les rémunérations indexées sur les résultats ne doivent pas se substituer au salaire contractuel. Les résultats sont en effet directement liés à la stratégie de l'entreprise, sur laquelle le personnel n'a pas la main. Or, il y a toujours plus d'éléments variables de rétribution (part variable, participation, intéressement, intéressement exceptionnel, abondements du PEG ou du PERCO). Outre un risque de se retrou-

- Une commission de suivi de la participation avec les Organisations Syndicales ;
- La négociation des accords au niveau de tous les personnels du Groupe en France ;
- La baisse des frais de gestion, qui affaiblissent le rendement l'épargne salariale.

La législation

La loi n° 2008-1258 du 3 décembre 2008 en faveur des revenus du travail permet :

- de percevoir la participation immédiatement, avec une imposition sur le revenu. Elle est non imposable si bloquée 5 ans.
- à France Télécom de toucher un crédit d'impôt s'il verse un supplément d'intéressement.

Les accords France Télécom

Participation : la Réserve Spéciale de Participation (RSP) est principalement liée au bénéfice de l'entreprise en France. Elle est répartie entre **tous les personnels du Groupe**, en proportion du salaire pour 80% et du temps de présence pour 20%.

Intéressement : dans l'accord triennal en vigueur, il est proportionnel à des paramètres de performance en France et au salaire. L'ajout d'une somme fixe pour tous permet de légèrement favoriser les petits salaires. **Toutes les filiales n'en bénéficient pas.**

Intéressement supplémentaire : montant fixe attribué à chaque salarié. **Toutes les filiales n'en bénéficient pas.**

Politique d'abondement FT : jusqu'à 700€ pour les investissements dans le PERCO, jusqu'à 310€ si une partie de l'intéressement est placé en actions FT.

Cadres et non cadres, toutes vos lettres et plus d'infos :

www.cfecgc-uns-ft-orange.org

Lettre éditée en partenariat avec :

ADEAS *ftgroup*

Association pour la Défense de l'Épargne et de l'Actionnariat des Salariés de France Télécom - Orange

Retrouvez ses analyses et conseils pratiques :

<http://www.adeas-ftgroup.org/>

Vos correspondants CFE-CGC/UNSA

Michel REGASSE
06 80 62 09 79

Ivan CAZAYUS
06 77 13 80 04

Eve BRISEBARRE
06 37 76 48 96

Yves MEDAILLON
06 81 13 05 15

Lettre éditée par la CFE-CGC de l'UES France Télécom - Orange en partenariat avec l'ADEAS

Responsable de la publication : Pierre Morville

Coordination éditoriale et maquette :

Frédérique Limido, Hélène Marcy

Contributeurs :

Jean-Michel Camin, Sébastien Crozier, Louis Gibault, Dominique Kirsner, Pascal Meriaux,

Photo bannière : F. Agovino

Pour recevoir cette lettre par courriel :
secretariat@cfecgc-uns-ft-orange.org